



FO

la force syndicale

www.fo-sante.com

**Services Publics et
de Santé**



**personnel de rééducation
et médico-technique**

En route pour le L.M.D. !



Personnels Médico-technique et de Rééducation

Nouvelles perspectives



logique, le Ministère de la Santé a annoncé l'attribution du grade de licence à l'ensemble des auxiliaires médicaux au plus tard à l'horizon 2013.

Les professionnels concernés attendent cette mesure comme une reconnaissance de leur niveau de formation aussi bien que comme une réelle possibilité d'évolution de carrière. Ils seront reclassés en catégorie A au plus tard le 01.01.2013.

Au passage FO a obtenu le reclassement en catégorie A pour les techniciens de laboratoire et les diététiciens.

Dans l'intervalle, toutes les professions seront reclassées dans le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B.

La France compte aujourd'hui près de 750.000 paramédicaux exerçant dans le secteur public, privé et libéral. Les métiers qu'ils exercent constituent un gisement d'emplois considérable pour les générations futures.

A l'heure où l'on parle de nouvelle répartition des tâches entre professionnels, de réorganisation de l'offre de soins, de prise en charge de nouvelles pathologies, ces professionnels seront amenés à jouer un rôle capital dans l'évolution de notre système de santé.

Sous l'impulsion de FO, le Ministère de la Santé a ainsi ouvert un vaste chantier de redéfinition de tous les diplômes d'auxiliaires médicaux dans le cadre du cursus L.M.D. (Licence, Master, doctorat) qui conduit à une universitarisation de l'ensemble des formations initiales. Dans cette



Reclassement

1 Au 1^{er} Juin 2011, ces professions actuellement classées dans le **B CII*** seront reclassées dans le nouveau **B N.E.S.***

2 Une seconde étape concernera le reclassement de chacune des professions médico-techniques et de rééducation en catégorie A. Cette étape se fera au fur et à mesure de l'avance des travaux de réingénierie de formation (tableau p 5) et donc de l'entrée de ces professions dans le processus LMD (Licence – Master – Doctorat).

FO

considère que :

- l'amélioration des conditions de travail et d'exercice professionnel,
- l'augmentation des effectifs

constituent des éléments essentiels pour lesquels les pouvoirs publics doivent apporter des réponses adaptées afin de combler le déficit d'attractivité de ces professions.



FO

poursuit son action pour l'abandon de l'obligation à s'affilier à un ordre professionnel et de s'acquitter d'une cotisation. Pas question de payer pour travailler.



Sur tous ces sujets, vous pouvez compter sur la détermination de vos représentants FO qui, avec vous, entendent obtenir satisfaction.

Avec cette plaquette, FO souhaite engager le dialogue avec vous.

FO

veille à ce que le calendrier de réingénierie soit respecté à la lettre, pour qu'au plus tard au 1^{er} janvier 2013 l'ensemble des professions médico-techniques et de rééducation soient reclassés en Catégorie A.

* La catégorie B, dite classement indiciaire intermédiaire (CII) devient la catégorie B, dite Nouvel espace Statutaire (NES)



Licence-Master-Doctorat Relevons le défi de la reconnaissance !

La réforme L.M.D. concerne l'ensemble de métiers paramédicaux. Elle reconstruit les maquettes de formation en amont et en aval, avec le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Conférence des Présidents d'Université de Médecine, l'Association Nationale des Conseils Régionaux et les Organisations syndicales.

FO a été un acteur déterminant pour la réingénierie de la formation initiale.

Le but était que soit prise en compte l'évolution des pratiques professionnelles : celle des infirmiers(ères), celle de l'ensemble des paramédicaux et celle des cadres de santé.

Premier acquis, le diplôme d'infirmière est désormais reconnu au grade de licence par l'université. Cette réussite ouvre la voie vers une transformation de l'ensemble des professions paramédicales. De nouvelles possibilités d'évolution (pratiques avancées, recherche) rendent accessibles le master et le doctorat à tous les paramédicaux.

Le ministère de la santé, en collaboration avec l'enseignement supérieur, a consulté les organisations syndicales afin de mettre en place une commission chargée de travailler sur la nouvelle formation élevée au niveau master. Le ministère formulera des propositions après publication du rapport de l'Inspection Générales des Affaires Sociales.

FO participera à ce travail qui doit déboucher sur du concret et ne se satisfera pas d'effets d'annonce.

**La reconnaissance
des personnels
médico-techniques et
de rééducation passe
également
par la masterisation**

L'universitarisation ne doit pas s'opposer au caractère professionnel de la formation !

- **Quels professionnels ?**
(formation, exercice, encadrement)
- **Quelles évolutions ?**
(métiers, carrières, savoirs)
- **Quels moyens ?**
(formation et évolution des compétence)
- **Quelles reconnaissances ?**
(personnels, fonctions, positions)

Au-delà du LMD, le ministère doit engager un large débat sur ces questions essentielles. Des réponses qui seront apportées dépend la place qu'occuperont les personnels médico-techniques dans l'hôpital de demain.

**Les personnels
médico-techniques
et de rééducation
attendent des réponses
à ces questions sur
leur avenir**



Les entrées des formations dans le L.M.D.

La réécriture des formations et des diplômes est en lien avec la gestion des compétences dans le champ de la Santé. Il y a trois étapes dans la chronologie de ce processus :

- 1 construction d'un référentiel d'activité (RA)
- 2 construction d'un référentiel de compétences (RC)
- 3 construction d'un référentiel de formation (RF)

PROFESSION	DATE RENTRÉE NOUVEAU PROGRAMMA	NB D'INSTITUTS DE FORMATION	STATUT JURIDIQUE DES ETS DE FORMATION	NATURE DU DIPLOME	DATES PRÉVUES
ERGOTHÉRAPEUTE	09 2010	8	public-privé	DE	
ORTHOPHONISTE	2011	16	universités		début de RF
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE	2011	37	public-privé à but lucratif ou non	DE	RF en cours
PÉDICURE PODOLOGUE	2011	11	public-privé	DE	RF en cours
PSYCHOMOTRICIEN	2011	6	public hospitalier ens. supérieur	DE	RF en cours
ORTHOPTISTE	2012	12	ens. supérieur	certif. de capacité en UFR médecine ou technicien de réadaptation	RF en phase de finalisation
DIÉTÉTICIEN	2012	34 / BTS diététique + 10 IUT	ens. supérieur DE : à préciser	DE	RA en cours
MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE	2011	18 pour le DE 18 pour le DTS	public hospitalier - Ed. Nat.	DE ou diplôme de technicien sup.	RF en cours
TECHNICIEN DE LABORATOIRE	2012	4 pour le DE 31 / BTS analyses 18 pour de DUT	public hospitalier ens. supérieur	DE	RA en cours
ORTHOPROTHÉSISTE	2012	2	réglementation en cours	- BTS - DE : réglementation en cours	RA en cours
ODO-ORTHÉSISTE	2012	3 / BTS D.E. réglementation en cours		- BTS' - DE : réglementation en cours	RA en cours
OCULARISTE	2012	réglementation en cours		DE : réglementation en cours	RA en cours
EPITHÉSISTE	2012	réglementation en cours		- DU prothèse faciale appliquée. - DE réglementation en cours	RA en cours
ORTHOPÉDISTE -ORTHÉSISTE	2012	réglementation en cours	réglementation en cours	- BTS - certif de technicien de bandage - orthopédiste petit appareillage - certif de technicien supérieur orthopédiste-orthésiste diplôme ou titre d'ens. orthèses - DU	RA en cours
AUDIOPROTHÉSISTE	2012	5	ens. sup.	DE préparé en UFR de médecine et de pharmacie	RA en cours

PRÉPARATEUR EN PHARMACIE = Pour l'instant, le Ministère de la Santé n'a pas inscrit cette profession dans le cadre de l'éligibilité au L.M.D.
FO se mobilise pour l'ouverture des travaux de réingénierie pour cette profession, tout comme nous l'avons fait pour les autres.



Reclassement des personnels médico-techniques et de rééducation

Lecture du tableau

Ech : échelon
 A.A : ancienneté acquise dans l'échelon
 I.N.M. : indice nouveau majoré
 Durée : durée moyenne de l'échelon exprimée en mois
 Salaire de Base : I.N.M. x valeur du point d'indice.
 Point d'indice au 1^{er} juillet 2010 = 4,6303€

CLASSE NORMALE

Je suis
en catégorie B C II *

Je suis reclassé
en catégorie B N.E.S *

Situation actuelle				Reclassement dans le 1 ^{er} grade du N.E.S au 01/06/2011					
Ech	Durée	I.N.M.	Salaire de Base	Ech.	Durée	I.N.M.	ancienneté conservée dans la limite de la durée de l'échelon	Gains Points	Salaire de Base
1	12	308	1426,13 €	1	12	327	A.A	19	1514,14 €
2	24	324	1500,22 €	2	24	332	A.A	8	1537,26 €
3	36	343	1588,19 €	3	36	346	A.A	3	1602,08 €
4	36	367	1699,32 €	4	36	370	A.A	3	1713,08 €
5	48	390	1805,82 €	5	48	394	A.A	4	1824,34 €
6	48	416	1926,20 €	6	48	420	A.A	4	1944,73 €
7	48	446	2065,11 €	7	48	450	A.A	4	2083,64 €
8		481	2227,17 €	8	48	483	A.A	2	2236,43 €
				9		515		34	2384,60 €

CLASSE SUPÉRIEURE

Je suis
en catégorie B C II *

Je suis reclassé
en catégorie B N.E.S *

Situation actuelle				Reclassement dans le 2 ^{ème} grade du N.E.S. au 01/06/2011						01/01/2012	
Ech	Durée	I.N.M.	Salaire de Base	Ech.	Durée	I.N.M.	ancienneté conservée dans la limite de la durée de l'échelon	Gains Points	Salaire de Base	I.N.M.	Salaire de Base
1	24	411	1903,05 €	1	24	423	A.A	12	1958,62 €		
2	24	442	2046,59 €	2	36	448	3/2 A.A	6	2074,37 €		
3	36	466	2157,72 €	3	36	471	A.A	5	2180,87 €		
4	36	490	2268,85 €	4	36	494	A.A	4	2287,37 €		
5	48	515	2384,60 €	5	48	519	A.A	4	2403,13 €		
6		534	2472,58 €	6	48	535	A.A	1	2477,21 €	540	2500,36 €
				7		551		17	2551,30 €	562	2602,23 €

* La catégorie B, dite classement indiciaire intermédiaire (CII) devient la catégorie B, dite Nouvel espace Statutaire (NES)





Reclassement des personnels médico-techniques et de rééducation

en catégorie A

il se fera au fur et à mesure de la fin des travaux de réingénierie et donc de l'entrée dans le processus L.M.D. selon le calendrier p 5.

- * La grille de catégorie A va évoluer en 3 étapes. La date de la 1^{ère} étape coïncidera avec le reclassement en catégorie A. Pour les autres étapes, le calendrier n'est pas encore connu. Ce qui est sûr, c'est que le processus de reclassement devra être achevé au plus tard au 01.07.2015.

Je deviendrais

CLASSE NORMALE

Reclassement dans le 1 ^{er} grade de la catégorie A					1 ^{er} reclassement *		2 ^{ème} reclassement *	
Ech.	Durée	I.N.M.	Gains Points	Salaire de Base	I.N.M.	Salaire de Base	I.N.M.	Salaire de Base
1	12	335	27 11	1551,15 €	342	1583,56 €	349	1615,97 €
2	24	349	6	1615,97 €	355	1643,76 €	363	1680,80 €
3	36	373	6	1727,10 €	379	1754,88 €	382	1768,77 €
4	36	397	7	1838,23 €	399	1847,49 €	402	1861,38 €
5	36	422	6	1953,99 €	423	1958,62 €	424	1963,25 €
6	36	453	7	2097,53 €	456	2111,42 €	457	2116,05 €
7	36	486	5	2250,33 €	487	2254,96 €	488	2259,59 €
8	48	501	20	2319,78 €	505	2338,30 €	509	2356,82 €
9	48	520	39	2407,76 €	524	2426,28 €	529	2449,43 €
10	48	546	65	2528,14 €	548	2537,40 €	549	2542,03 €
11		566	85	2620,75 €	566	2620,75 €	566	2620,75 €

Je deviendrais

CLASSE SUPÉRIEURE

Reclassement dans le 2 ^{ème} grade de la catégorie A					1 ^{er} reclassement *		2 ^{ème} reclassement *	
Ech.	Durée	I.N.M.	Gains Points	Salaire de Base	I.N.M.	Salaire de Base	I.N.M.	Salaire de Base
1	12	387		1791,93 €	387	1791,93 €	390	1805,82 €
2	24	400		1852,12 €	400	1852,12 €	403	1866,01 €
3	24	415		1921,57 €	416	1926,20 €	420	1944,73 €
4	24	431	20	1995,66 €	436	2018,81 €	440	2037,33 €
5	24	451	9	2088,27 €	456	2111,42 €	460	2129,94 €
6	36	473	7	2190,13 €	478	2213,28 €	483	2236,43 €
7	36	495	5	2292,00 €	501	2319,78 €	506	2342,93 €
8	48	520	5	2407,76 €	524	2426,28 €	529	2449,43 €
9	48	539	5	2495,73 €	547	2532,77 €	552	2555,93 €
10	48	557	23	2579,08 €	570	2639,27 €	578	2676,31 €
11		570	36	2639,27 €	581	2690,20 €	604	2796,70 €



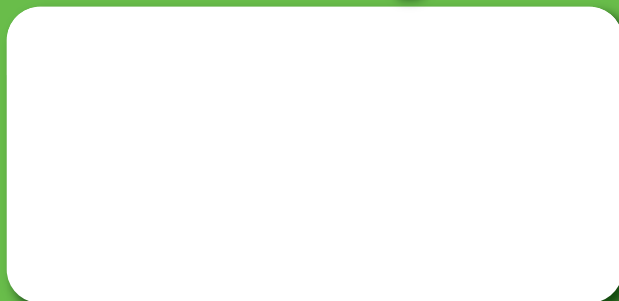
5 propositions FO

pour

les personnels de rééducation et médico-techniques

- 1 Respect du calendrier de Réingénierie des formations avec une clôture des travaux au plus tard en juin 2012.
- 2 Respect du calendrier de Reclassement en catégorie A avec l'objectif que toutes les professions concernées soient reclassées au plus tard au 1^{er} janvier 2013.
- 3 Formation intégrant les nouvelles compétences avec un niveau MASTER.
- 4 Augmentation sensible des effectifs permettant de réelles améliorations des conditions de travail.
- 5 Abandon des Ordres Professionnels.

cachet du syndicat



www.fo-sante.com

FO-Santé Documentation - février 2011